

## Grève du 19 mars : l'Éducation nationale mobilisée contre le Choc des savoirs !

La journée de mobilisation et de grève du 19 mars portait sur des revendications salariales pour toute la Fonction publique, les personnels de l'Éducation nationale se sont saisis de cette journée pour revendiquer de véritables augmentations salariales mais aussi pour exprimer leur refus du passage en force de Gabriel Attal sur la réforme Choc des savoirs dont les premiers textes ont été publiés il y a quelques jours au Journal officiel. La mobilisation a été suivie avec plus d'un personnel sur trois en grève dans le second degré et plus particulièrement dans les collèges directement concernés par les groupes de niveau. Dans certains départements, la mobilisation du 19 mars s'est fondue dans une mobilisation pour des moyens pour l'éducation, c'est le cas pour les personnels de Seine-Saint-Denis, très fortement mobilisés depuis le 26 février pour un plan d'urgence pour le 93, ou encore pour les personnels de Loire Atlantique qui ont décidé de reconduire la grève toute la semaine.

Le ministère a reculé sur l'emploi du terme "groupes de niveau" mais ce recul n'est que symbolique puisque les consignes de tri social restent présentes dans les textes. Le ministère échoue dans sa tentative de faire passer ses groupes de niveau pour des groupes de besoin. Malgré l'affichage d'une "grande souplesse", le cadre général imposé par les textes réglementaires est trop strict pour permettre d'organiser des groupes de besoin. Il s'agit bien d'une casse du groupe classe au profit d'une organisation en groupes multi-classes sur au moins 26 semaines sur les 36 semaines de l'année scolaire. Cette réforme est une ineptie pédagogique, imposée sans moyens pour réduire véritablement le nombre d'élèves par groupe, et dont la mise en œuvre va largement désorganiser les collèges, fragiliser les élèves et dégrader les conditions de travail.

Le prétendu "choc des savoirs" ne se résume pas aux groupes de niveau : les textes concernant le redoublement imposé et le texte sur l'expérimentation de classes préparatoires à la seconde ont été publiés. Ce sont des mesures qui sanctionnent la difficulté scolaire alors qu'il faut au contraire améliorer les conditions d'étude et développer l'accompagnement des élèves par des enseignant-es spécialisé-es pour prévenir ces

difficultés. La classe de relégation qu'est la prépa-seconde et l'obligation d'obtenir le brevet pour aller en seconde aggravent les difficultés pour les élèves des classes populaires de continuer leurs études après l'âge de fin de la scolarité obligatoire et font du lycée une voie d'excellence, sélective.

Le lycée professionnel est lui aussi dans le viseur du ministère avec la modification de la grille horaire qui fait perdre 170h aux élèves en trois ans et désorganise la fin d'année de terminale avec un parcours à la carte organisé sans concertation.

Les textes concernant la labellisation des manuels scolaires en CP et CE1 devraient sortir prochainement, ils s'inscrivent dans une logique de caporalisation de l'école avec la généralisation des évaluations nationales et l'annonce de nouveaux programmes étriqués. La politique des savoirs fondamentaux, des évaluations nationales et du "choc des savoirs" dépossède les professeur·es des écoles de leur métier et en fait des exécutant·es et non des concepteur·trices de leur enseignement.

SUD éducation appelle à refuser d'appliquer la réforme du "choc des savoirs" et réclame son abandon.

SUD éducation rappelle l'exemple de la réforme du bac Blanquer : les personnels se sont massivement mobilisés pour dénoncer cette réforme inapplicable et néfaste, le ministère a choisi le passage en force. Au final, le ministère détricote les mesures de la réforme année après année : les épreuves communes de contrôle continu (E3C) n'ont jamais vraiment eu lieu.

**Le 19 mars est un début : SUD éducation appelle les personnels à se réunir pour débattre de la réforme "choc des savoirs" et des moyens pour y faire obstacle.**

**Ensemble, on peut gagner !**